



CONCOURS DE 3^{ème} VOIE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

Mardi 7 septembre 2004

Série de questions portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales

(Durée : 45 mn – Coefficient 2)

Répondre à toutes les questions

1°/ Les attributions du Conseil Municipal

2°/ Les domaines d'intervention de la commune

3°/ Le Département : collectivité territoriale

CONCOURS DE 3^{ème} VOIE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

PAU, le MARDI 7 SEPTEMBRE 2004

SERIE DE QUESTIONS PORTANT SUR LA RESOLUTION D'UN CAS PRATIQUE
RELATIF A UNE SITUATION A LAQUELLE UN ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION
PEUT ETRE CONFRONTE

(Durée : 1 h 30 mn – Coefficient 3)

Vous êtes adjoint territorial d'animation dans une commune de 80 000 habitants. Plusieurs centres de loisirs municipaux fonctionnent durant l'année sur les différents quartiers de la ville en périscolaire et le mercredi sur la journée. Une association de parents interpelle le Maire sur la possibilité de prévoir une ouverture supplémentaire de ces accueils en soirée et le samedi, voire le dimanche pour les enfants de personnes travaillant. Le Maire reste hésitant sur la réponse à donner et vous demande de lui faire un rapport clair et synthétique qui fasse apparaître :

- une analyse du contexte social duquel découle cette demande des parents,
 - une réflexion concernant l'approche éducative de l'enfant et la prise en compte de la notion de parentalité,
 - une étude administrative sur la faisabilité d'un accueil le soir et le week-end au regard notamment de la réglementation Jeunesse et Sports.
-